

Engagements individuels d'ENGIE dans act4nature international

Dans le contexte du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité, ENGIE actualise ses engagements pour contribuer aux objectifs de la feuille de route Kunming-Montréal 2030, enrayer et inverser la perte de la biodiversité et s'inscrire dans une trajectoire nature positive.

Selon un premier niveau d'analyse de matérialité, les principaux impacts directs potentiels sont liés aux empreintes foncière, aérienne ou aquatique des installations industrielles, aux émissions de gaz à effet de serre, aux émissions de polluants atmosphériques, aux rejets dans l'eau, et à la pollution lumineuse. Les impacts indirects sont principalement associés en amont aux activités extractives pour les matières premières et en aval au recyclage des équipements. Les dépendances du Groupe aux services écosystémiques sont multiples : cycle de l'eau, régulation climatique, biomasse, matières premières d'origine naturelle, stabilité des sols.

Depuis plus de 10 ans, la démarche biodiversité du Groupe est accompagnée par le Comité Français de l'UICN et France Nature Environnement. En 2022, ENGIE s'est aussi engagé dans un partenariat avec l'UNEP-WCMC (Proteus).

Les engagements ci-après s'inscrivent dans la feuille de route Nature 2020-2030 et s'appliquent à l'ensemble des activités du Groupe en France et à l'international. Déclinés selon 4 axes (empreinte au sol et continuités écologiques, changement climatique, chaîne de valeur, sensibilisation et partage des connaissances), et dans la continuité des engagements act4nature International pris en 2018 et renouvelés en 2020, ils ont été renforcés en fonction de leur état d'avancement et complétés. Le suivi des objectifs est publié chaque année dans le Rapport Intégré et sur le site internet du Groupe [Protéger la Biodiversité | ENGIE].

Axes	Engagements individuels	Cibles	Cibles du cadre mondial	Pressions couvertes*	Engagements communs couverts
Empreinte au sol et continuités écologiques	Mise en place d'une gestion écologique des sites ⁽¹⁾ pour l'ensemble des activités industrielles du Groupe. Une échelle de maturité est proposée aux sites avec <i>a minima</i> , la suppression de l'usage de produits phytosanitaires et un entretien des espaces verts en accord avec l'écosystème local (guide de gestion écologique).	2025 : 50 % sites 2030 : 100 % sites NEW 2030 : utilisation d' <i>a minima</i> 40 % de végétaux locaux/endémiques et aucune utilisation d'espèces exotiques envahissantes pour l'ensemble des opérations de végétalisation.	1, 6, 7, 11, 12	LU, Re, Po, EEE	2, 4, 8, 9
	Poursuite du développement de plans d'action ⁽²⁾ pour les sites qualifiés de sites prioritaires ⁽³⁾ , quelle que soit l'activité, situés dans ou à proximité d'une zone sensible pour la biodiversité.	NEW 2025 : 80 % sites prioritaires dotés d'un plan d'action établi en concertation avec les parties prenantes concernées ⁽⁴⁾ . NEW 2028 : 100 % sites prioritaires.	1, 3, 4, 12	LU, Po, EEE	2, 4, 8, 9
Empreinte au sol et continuités écologiques	Application de la séquence « éviter-réduire-compenser » sur les projets de développement du Groupe , partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes, en évitant les impacts négatifs dans les zones sensibles pour la biodiversité et aires protégées, en visant un gain net pour la biodiversité. Le critère biodiversité fait partie intégrante d'une matrice RSE qui intègre également les pressions liées à l'eau, au changement climatique ou à la pollution.	2023 et 2024 : 100% des dossiers soumis aux Comités des Investissements Groupe et <i>Global Business Unit</i> font l'objet d'une analyse des enjeux biodiversité ⁽⁵⁾ en concertation avec les parties prenantes concernées ⁽⁶⁾ . NEW Fin 2025 : tous les projets du Groupe font l'objet d'une analyse des enjeux biodiversité.	1, 14, 15	LU, Re, Po, EEE	1, 2, 4, 5
	NEW Réduction de la consommation d'eau douce des activités de production d'énergie pour réduire la pression sur les écosystèmes.	2030 : -70 % par rapport 2019, soit l'atteinte d'un ratio de 0,1 m ³ /MWh.	11	Re	3, 4, 5
Changement climatique	NEW Mise en œuvre de la trajectoire de décarbonation du Groupe (3 scopes) certifiée « WB 2°C » par SBTi (Stratégie climat du Groupe)	Intensité carbone liée à la génération et consommation d'énergie (gCO ₂ éq./kWh) (Scopes 1 et 2). 2030 : -66 % vs 2017, 110 g CO ₂ éq./kWh. Intensité carbone liée aux achats et à la production d'énergie pour la revente (Scopes 1 et 3.3 et 3.15) 2030 : -56 % vs 2017, 153 g CO ₂ éq./kWh.	7, 8	Cl	3, 5
	Pour agir simultanément sur les enjeux du changement climatique et la biodiversité , contribution financière ou technique à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN) dans les territoires.	2025 : mise en œuvre/suivi de 10 projets identifiés conformes au Standard mondial pour les SfN de l'UICN .	8, 11	LU, Re, Cl	2, 6, 9
	NEW En tant qu'acteur engagé dans les territoires, ENGIE contribue à la préservation des zones humides référencées Ramsar présentes à proximité des sites, en collaboration avec les parties prenantes concernées. Cette contribution peut être financière ou technique selon les besoins locaux.	<i>A minima</i> contribution à la préservation d'une zone humide par Hub régional ⁽⁷⁾ par an à partir de 2024, soit <i>a minima</i> 5 projets par an.	2, 19	LU, Cl, EEE, Po	2, 5, 7, 9
Chaîne de valeur	NEW ENGIE s'engage à réaliser et publier une analyse par typologie d'activités de ses impacts et dépendances directs et indirects, ainsi que les risques et opportunités dans sa chaîne de valeur , avec une trajectoire nature positive, selon les recommandations SBTn.	Début 2025 : Publication d'une analyse par typologie d'activités de ses impacts et dépendances directs et indirects, ainsi que les risques et opportunités. Début 2025 : Définition d'une trajectoire nature positive.	10, 15	LU, Po, Re, Cl	1, 3, 4
	En parallèle, depuis 2022, le Groupe intègre des critères biodiversité dans les analyses de cycle de vie pour réaliser une analyse approfondie des impacts au regard de la biodiversité pour les activités du Groupe tout au long de la chaîne de valeur, afin d'identifier les enjeux et les solutions adéquates pour y répondre.	<i>A minima</i> analyse de 2 activités par an à partir de 2022 afin d'avoir terminé pour fin 2025 ⁽⁸⁾ .	10, 15	LU, Po, Re, Cl	3, 4
	NEW Afin de définir des plans d'actions adaptés aux enjeux biodiversité, et plus généralement nature, locaux et globaux, le Groupe identifie les parties prenantes au niveau site ou projet ainsi qu'au niveau Groupe .	2024 : Publication dans le rapport intégré d'une cartographie au niveau Groupe concernant les enjeux Nature.	21	-	2
Sensibilisation, partage des connaissances	Sensibilisation à la biodiversité de l'ensemble du personnel. Outils à disposition : • un module e-learning réalisé avec le Comité français de l'UICN, qui développe les concepts et les engagements du Groupe pour les personnes devant contribuer aux engagements de par leurs missions ; • la fresque de la biodiversité qui permet d'engager les salariés sur le sujet.	2023 : 3000 salariés/an. 2024 et 2025 : 5000 salariés/an.	2	-	8, 9
	NEW Partage des données biodiversité y compris non réglementaires sur la plateforme GBIF (Global Biodiversity Information Facility).	<i>A minima</i> 1 partage de données conforme au format GBIF / pays / an à partir de 2023.	20, 21	-	7, 8, 9, 10
	NEW Financement de travaux de recherche pour l'amélioration des connaissances en matière de préservation de la biodiversité à horizon 2030.	Nombre de thèses ⁽⁹⁾ encadrées par les équipes ENGIE : 3 d'ici 2025. Nombre de stages encadrés par les équipes ENGIE : 5 d'ici 2025. Nombre de partenaires académiques engagés dans le suivi de ces travaux : 2 d'ici 2025.	19, 20	-	9
	NEW ENGIE est impliqué dans le pilote de SBT for Nature et le forum de la TNFD, ainsi que dans différents groupes de travail sur le plan national et international : Comité Français de l'UICN, Comité français de la TNFD, Orée, Proteus (UNEP-WCMC), WBCSD, Corporate Engagement Program (SBT), CEO Water Mandate, Global Compact, réseau ERM, Business for Nature, EpE, IFD.	Engagement à partager nos pratiques au minimum dans 10 sessions par an à partir de 2023.	21	-	9

* LU = usage des sols/océans, Re = Surexploitation des ressources, Cl = Climat, Po = Pollution, EEE = Espèces Exotiques envahissantes.

- Sites industriels intégrés dans le périmètre du reporting environnemental du Groupe, soit, en 2022, 796 sites.
- Les plans d'action suivent un modèle défini au niveau Groupe et sont vérifiés sur site par les commissaires aux Comptes annuellement.
- Un site prioritaire est un site industriel situé dans un rayon de moins de 15 km d'une aire protégée ou d'une zone sensible pour la biodiversité. Les aires protégées et zones sensibles prises en compte sont : UICN catégories I à VI, Ramsar, UNESCO (naturel et mixte), KBA, MAB, Natura 2000.
- Pour chaque site ou projet, les différentes parties prenantes sont identifiées et un dialogue est établi pour mieux comprendre les enjeux locaux et éviter d'exercer une pression trop forte sur la biodiversité et les écosystèmes.
- Proximité d'aires protégées et zones sensibles (cf note de bas de page 3), analyse des enjeux espèces et habitats pour les phases développement, opération et fin de vie.
- Pour chaque site ou projet, les différentes parties prenantes sont identifiées et un dialogue est établi pour mieux comprendre les enjeux locaux et éviter d'exercer une pression trop forte sur la biodiversité et les écosystèmes.
- Hub régionaux : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe, Asie - Moyen-Orient - Afrique, France.
- 5 activités analysées entre 2021 et 2022 : stockage de gaz, biométhane, hydroélectricité, hydrogène, solaire PV.
- Les thèmes des thèses portent sur l'amélioration la prise en compte de la séquence ERC dans les projets : une thèse sur l'évitement, une sur la réduction et une sur la compensation.